



**COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS**  
*Municipalité*

**AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS**

**PREAVIS N° 12/2025**

**Budget 2026 de la bourse communale**

Responsable du dossier :

Alain Barraud – Syndic

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **A. Préambule**

2026 marquera pour notre Commune l'adaptation de la comptabilité au nouveau Modèle comptable harmonisé, baptisé MCH2. Cela a nécessité une refonte complète de l'approche de la présentation des comptes, puisque ceux-ci devraient désormais être plus précis et représentatifs de la réalité par objet du patrimoine communal et par fonction.

Sans y être obligée - une présentation uniquement du Budget 2026 aurait été possible - la Municipalité a ventilé le Budget 2025 selon les nouvelles normes afin de vous présenter un comparatif des montants. Vous noterez également que les sept grands chapitres du plan comptable précédent sont devenus dix, ne permettant dès lors plus un comparatif précis avec les années antérieures à 2025. Il est certain que certains postes s'adapteront dans le temps et qu'une période de 'rodage' sera encore nécessaire pour toutes et tous !

Le budget de la commune pour l'exercice 2026 est annexé à ce préavis **pour approbation**. Celui-ci présente :

▪ Aux recettes	<b>CHF 8'620'000</b>
▪ Aux charges	<b>(CHF 9'993'000)</b>
soit un excédent de charges de	<b><u>(CHF 1'373'000)</u></b>

Une nouvelle fois, le budget présente un déficit très important. Il faut tout d'abord, comme pour les précédents budgets, pondérer cette situation car les acomptes 2025 demandés par le Canton pour la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) sont plus élevés que s'ils étaient calculés sur les recettes fiscales réellement budgétées. En effet, le Canton calcule ses acomptes sur la base des comptes 2024. Cas échéant, toutes choses égales par ailleurs et à la lumière des éléments connus à ce jour, les factures du Canton, calculées sur la base des montants d'impôts figurant dans ce Budget 2026, laisseraient apparaître un montant inférieur d'environ CHF 690'000.-, ce qui donnerait un déficit global de l'ordre de CHF 683'000.-

De plus, comme chaque année, les incertitudes liées à la situation politique internationale compliquent les prévisions de rentrées fiscales (départs éventuels d'organisations internationales, licenciements liés aux coupes budgétaires annoncées). La trésorerie de la Commune est toujours saine actuellement. Nous observons cependant un tassement des recettes tant provenant des personnes morales que physiques. La conjoncture mondiale ainsi que les soubresauts de la Genève internationale doivent nous pousser à la prudence. Nous souhaitons pouvoir continuer à faire face à nos dépenses courantes sans recourir à l'emprunt et avons maintenu notre taux d'impôt communal à 58 centimes, taux tout à fait comparable à ceux des communes de Terre Sainte.

## B. Commentaires

### 0. Administration générale

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
-973'000	-984'620	11'620

Législatif : Montant légèrement supérieur à 2025 en raison des élections communales du printemps prochain.

Exécutif : Les indemnités sont revalorisées à hauteur de +12.5%, desquels il faut tenir compte d'une augmentation de l'indice des prix (IPC) de 7% durant ces 5 dernières années. Comme expliqué durant cette législature, le volume de travail des Municipaux s'accroît régulièrement et il paraît nécessaire d'adapter ces indemnités, qui demeurent raisonnables en comparaison de ceux pratiqués en Terre Sainte. Il est également budgété un montant pour le renouvellement du matériel informatique de la future équipe Municipale.

Administration des Finances et des Contributions : Essentiellement constitué par les honoraires du Boursier, du Réviseur et de la facture du Canton au titre de 'Frais de perception des impôts'.

Administration générale : Les charges salariales de l'intégralité du personnel de la Commune figurent à ce niveau puis, par le compte de produits 'Imputations internes', sont répercutées sur chaque fonction ou bâtiment selon l'activité de chacun. Aucune augmentation liée à l'IPC n'a été appliquée pour 2026. Par contre, les effectifs se sont légèrement étoffés : l'Administration occupe désormais 2.40 ETP (2025 : 2.0) et la Voirie-conciergerie 3.55 ETP (2025 : 3.4).

Bâtiment Grande salle (patrimoine administratif) : charges en léger recul.

### 1. Ordre et sécurité publics, défense

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
-285'000	-291'700	6'700

Police et sécurité publique : Facture cantonale sans changement et coût des ASP en légère baisse.

### 2. Formation

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
-1'193'000	1'193'700	700

Enseignement primaire : Malgré un nombre d'élèves stable, le coût est en augmentation de CHF 489'000.- à CHF 532'000.-.

Enseignement secondaire : Le nombre d'élèves est en augmentation et explique le passage de CHF 426'000.- à CHF 477'000.- entre les budgets 2025 et 2026.

Bâtiment scolaire – Pavillon Lac (partagé avec Bogis-Bossey) : Ce bâtiment nécessite toujours des frais d'entretien importants. En 2026, il sera nécessaire de rénover les boiseries extérieures.

Bâtiment scolaire – Ecole (partagée avec Bogis-Bossey) : Là également, certains entretiens sont nécessaires, notamment le changement des détecteurs incendie et la peinture de certaines classes.

Bâtiment scolaire – Accueil de jour : ce poste de charges est désormais isolé et ceci permet de constater que cette structure, nécessaire, coûte plus de CHF 120'000.- à la collectivité, sans compter que les deux bâtiments concernés ont déjà été amortis. L'accueil parascolaire coûte CHF 142'840.- et l'accueil vacances CHF 7'110.-.

### 3. Culture, sports et loisirs, église

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
-426'000	-366'620	-59'380

La ludothèque et la bibliothèque (APEJ) sont budgétées à hauteur de CHF 18'000.-.

Les montants liés aux manifestations locales (Sortie et Noël des aînés, nouveaux habitants, Noël des enfants, etc.) sont en phase avec le Budget 2025. En 2026, la Fête du 1<sup>er</sup> août aura lieu dans notre village.

La participation au Pot Commun sera réduite de CHF 45.- à CHF 37.93 par habitant. Elle sera répartie à hauteur de 30% pour la Culture et 70% pour le Sport.

Les postes concernant a) la Piscine-patinoire et b) le Centre sportif ont été introduits courant 2025. A partir de 2026, leurs charges impactent une année entière et représentent à eux deux plus d'un point d'impôt.

Parcs et promenades et Eglise n'appellent pas de commentaire particulier.

### 4. Santé

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
-6'000	-6'800	800

Ce chiffre du chapitre 'Santé' paraît fort bas mais ne recouvre en réalité essentiellement que la part de la Commune à la clinique dentaire.

## 5. Prévoyance sociale

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
-383'000	-427'250	44'250

La charge principale de ce chapitre est constituée des 'Mesures pour la jeunesse' et des 'Prestations aux familles', dont il faut noter la baisse par rapport au Budget 2025 :

- Centre des jeunes et Travail social de proximité : CHF 21'611.-
- Accueil préscolaire : CHF 268'421.-
- Accueil en milieu familial : CHF 84'562.-

## 6. Trafic et télécommunications

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
-377'000	-514'975	137'975

Ce chapitre réunit les coûts des Routes, de la Voirie et des Transports publics. Les montants sont globalement similaires à ceux du Budget 2025, à l'exception des amortissements de la Route de Bogis-Bossey et de la Voirie – pour un total de CHF 135'450.- – intégralement amortis à ce jour.

Défense contre l'incendie : Supérieur au budget 2024 en raison de l'acquisition d'un véhicule.

## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
-67'000	-100'300	33'300

Les coûts des déchets ménagers demeurent stables et sont de toute manière équilibrés par le Fonds de réserves affecté.

Protection de l'air et du climat : ce sous-chapitre regroupe la majorité des coûts liés au PECC (Plan Energie et Climat Communal) démarré en 2024.

Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions : proche du Budget 2025. Par prudence, un montant en hausse a été budgété pour les avocats et ingénieurs. Comme pour le chapitre précédent, un écart provient de l'absence de l'amortissement prévu du PGA.

## 8. Economie publique

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
-121'000	-122'750	1'750

Comme chaque année, le sous-chapitre des Taxes de séjour sera équilibré par une attribution au Fonds de réserve Tourisme.

Tourisme : Ce poste est constitué de la cotisation à Région de Nyon, qui a été réduite de CHF 25.- à CHF 23.-, de la participation aux projets DISREN et de la cotisation aux VLS.

## 9. Finances et impôts

Budget 2026	Budget 2025	Ecart B26 / B25
2'458'000	2'725'715	-267'715

Comme à son habitude, la Municipalité est restée prudente dans ses prévisions de rentrées fiscales, au regard des chiffres des dernières années. La prévision des impôts sur le Bénéfice des Personnes morales a été réduit de CHF 400'000.- à CHF 300'000.- . En effet, certaines données de cette fin d'année 2025 indiquent une tendance à la baisse de cet impôt.

La charge de la NPIV pour notre Commune semble légèrement inférieure à celle de l'ancienne péréquation, soit environ 49% en regard des 52/54% précédemment. Cela tendrait à confirmer les promesses du Canton mais il faut que ces chiffres se confirment dans la durée.

Intérêts passifs des engagements financiers : Pour mémoire, deux emprunts seront ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Echéance 4.2031 CHF 1'400'000.- taux 2.25% CHF 31'450.-
- Echéance 10.2034 CHF 2'375'000.- taux 1.28% CHF 30'400.-

Aucun emprunt supplémentaire n'a été budgété. Un emprunt pourrait être nécessaire dans le courant de 2026, destiné à l'acquisition d'une partie de la parcelle n° 46 (CHF 230'000 – préavis 8/2023 – agrandissement du périmètre scolaire). Cette opération reste liée à la validation de notre PACOM par le Canton.

Terrains : Un accord a été finalement trouvé avec la commune de Bogis-Bossey à propos de l'utilisation intercommunale des surfaces de la Déchetterie et de l'Aire de jeux, propriété à 100% de notre Commune. Un montant d'environ CHF 10'350.- sera désormais facturé annuellement à la commune de Bogis-Bossey.

Maison communale : Un des trois appartements sera libéré au début de l'année. Il sera rénové et le bail de la future locataire vient d'être signé. Les coûts de la rénovation sont importants puisque les anciens locataires occupaient cet appartement depuis très longtemps.

Bâtiment intercommunal (ex Poste-Banque) : Rien de particulier, si ce n'est la rénovation d'une salle de bains dans un des appartements.

Grande salle (partie des trois appartements) : Rien de particulier.

Auberge : Similaire au Budget 2025.

Voirie (partie de l'appartement) : Similaire au Budget 2025.

Parcelle 188 : Des indemnités de départ sont budgétées pour favoriser le départ à l'amiable des locataires encore présents. Les montants d'entretien sont difficiles à prévoir au vu de la vétusté de cet immeuble.

### **C. Conclusion**

Le Budget 2026 présente un excédent de charges de CHF 1'373'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis**

- Vu** le préavis municipal N° 12/2025 – Budget 2026
- Ouï** le rapport de la Commission des Finances
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** d'approuver le préavis municipal N° 12/2025 relatif au Budget 2026 de la bourse communale.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**



**Alain Barraud**  
Syndic

**Lara Alves**  
Secrétaire municipale

- Budget 2026 de la commune de Chavannes-de-Bogis